larevuedupraticien

314, Bureaux de la Colline,
92213 Saint-Cloud Cedex
Tél.: 01 55 62 68 00 Fax: 01 55 62 68 12
revprat@gmsante.fr
www.larevuedupraticien.fr

DIRECTION DES RÉDACTIONS MÉDICALES
RÉDACTEUR EN CHEF
Jean Deleuze

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Marie-Aude Dupuy

COMITÉ DE LECTURE ET DE RÉDACTION SCIENTIFIQUE
Jean-Noël Fiessinger, Jean-Michel Chabot, Jean-François Cordier, Claude-François Degos, Richard Delarue, Jean Deleuze, Olivier Fain, Bernard Gavid, Laurent Karila, Alexandre Pariente, Alain Tenaillon

A COLLABORÉ À CE NUMÉRO
Hélène Esvant

RELECTEURS ET CONSEILLERS SCIENTIFIQUES 2013-2014
Y. Agid, J.-C. Barbare, P. Bartolucci, F. Barlesi, P. Bartolucci, J. Belaisch-Allart, P. Bey, D. Choudat, S. Coscas, J.-C. Daubert, X. Deffieux, J.-C. Delchier, J.-R. Delpero, F. Desgrandchamps, F. Doz, M. Ferreri, M. Fix, T. Girard, J.-C. Guilland, C. Hill, K. Hoang-Xuan, L. Iserin, C. Isnard-Bagnis, X. Jouven, M. Lanteri-Minet, D. Lebeaux, J.-L. Mas, E. Masmejean, J.-F. Nicolas, J. Orgiazzi, L. Peyrin-Biroulet, J.-Y. Pierga, P.-F. Plouin, Y. de Prost, C. Robert, J.-A. Sahel, F. Schürhoff, C. Tourette-Turgis, P. Yeni, F. Zinzindohoué.

COMITÉ D'HONNEUR
Dominique Laplane

Secrétariat de la rédaction
Patricia Fabre

RÉDACTION EN CHEF TECHNIQUE
Chantal Trévoux (6806) ctrevoux@gmsante.fr
Directrice artistique
Cécile Formel (6928) cformel@gmsante.fr
Secrétaires de rédaction
Cristina Hoareau, Julie Pauly
Rédacteurs-réviseurs
Virginie Laforest, Jehanne Joly

larevuedupraticien®
est une publication de **GLOBAL MÉDIA SANTÉ SAS**
Principal actionnaire : ATMED SAS
www.globalmediasante.fr

GMS SANTÉ

Capital de 4 289 852 €
Durée de 99 ans à compter du 30.03.99
ISSN : 0035-2640 - Dépôt légal à parution
N° de commission paritaire : 0217 T 81658

IMPRESSION : SIEP, 77590 Bois-le-Roi

DIRECTION GÉNÉRALE-DIRECTION DES PUBLICATIONS
Alain Trébucq (6903) atrebucq@gmsante.fr

CONTRÔLE FINANCIER
Corinne Vandenbroucke (6852)
cvandenbroucke@gmsante.fr

DIRECTION MARKETING
Tatiana de Francqueville (6904)
tdefrancqueville@gmsante.fr
Responsable marketing et communication
Stéphanie Richard (6977) srichard@gmsante.fr
Emplois et carrières
Irène Rakotoharime(6957) irakoto@gmsante.fr
Petites annonces
Patricia Fabre (6971) pfabre@gmsante.fr

MEDICAL EDUCATION
Valériane Cariou (6818) vcariou@gmsante.fr
Chef de publicité
Nadia Belehssen (6808) nbelehssen@gmsante.fr

DIRECTION COMMERCIALE
Séverine Berquin (6913) sberquin@gmsante.fr
Cécile Jallas (6915) cjallas@gmsante.fr
Assistantes
Agnès Chaminand (6962) achaminand@gmsante.fr
Maria Costa (6881) mcosta@gmsante.fr
Chef de publicité Internet
Mélanie Macé (6811) mmace@gmsante.fr

RESPONSABLE DU MARKETING-BUSINESS DÉVELOPPEMENT
Solange Quina (6945) squina@gmsante.fr
Assistante
Brigitte Schifano (6838) bschifano@gmsante.fr

ABONNEMENTS
Abonnement France 1 an : 180 €
CCP Paris 202 A (Global Média Santé SAS)
Tél. : 01 55 62 69 75 ; 01 55 62 69 41
Fax : 01 55 62 69 56 abo@gmsante.fr

La revue adhère à la charte de formation médicale continue par l'écrit du Syndicat de la presse et de l'édition des professions de santé (SPEPS) et en respecte les règles. (Charte disponible sur demande).
Reproduction interdite de tous les articles sauf accord avec la direction.
Les liens d'intérêts des membres du Comité de lecture et de rédaction scientifique sont consultables sur www.larevuedupraticien.fr **(Qui sommes-nous ?).**

Jean Deleuze
Rédacteur en chef

Quand l'Académie de médecine se penche sur les cures thermales…

On peut lire dans un tout récent bulletin de l'Académie nationale de médecine un étonnant petit texte intitulé *« Rapport concernant la demande de la station thermale d'Aix-les-Bains aux fins d'obtenir l'orientation thérapeutique thermale "phlébologie" »*.[1] Ses auteurs, qui précisent n'avoir aucun lien d'intérêts avec le contenu de leur article, font état d'une demande des responsables de la station thermale. Ceux-ci ont constaté que les patients pris en charge pour une maladie rhumatismale ont fréquemment des troubles veineux associés qui imposent, sous peine d'aggraver les lésions, des modalités particulières de cure, lesquelles *« s'intègrent incomplètement sur le plan administratif et financier aux dispositions de prise en charge des cures considérées comme à visée uniquement rhumatologique »*. La station sollicite donc de l'Académie l'obtention de l'orientation thérapeutique thermale « phlébologie » afin que la prise en charge du double handicap lui soit reconnue. Pour juger la demande, les rapporteurs évoquent la nécessité *« d'une étude clinique réalisée suivant les règles de la "médecine par les preuves" »* et présentent donc à leurs pairs un essai *« répondant à tous les critères exigés par une telle démarche scientifique »*.

Dans cette étude randomisée, 48 patients d'un groupe « cure » ayant bénéficié de soins thermaux adaptés ont donc été comparé à 46 patients d'un groupe « témoin » (traités probablement, ce n'est pas précisé dans le texte, par la cure à visée seulement rhumatismale). Un score de qualité de vie (score CIVIQ 2) mesuré à l'inclusion des patients et 3 mois plus tard a montré une amélioration dans les 2 groupes avec une différence significative en faveur du premier (66 % de patients améliorés dans le groupe « cure » contre 28 % dans le groupe « témoin »), résultats qui, associés à d'autres portant sur des critères secondaires, permettent aux rapporteurs de conclure : *« Cette étude correctement conduite, bien que n'ayant pas atteint la puissance initialement escomptée, vient à l'appui de la demande du pétitionnaire (…) La conclusion du rapporteur à la demande d'agrément de la station s'avère donc positive »* ! Aucune discussion n'apparaît de la part des rapporteurs concernant, par exemple, le très petit nombre de patients étudiés (mais ils concèdent *« qu'un déficit final en sujets observés restreint modérément la valeur conclusive de l'étude »*) ou la pertinence d'une évaluation à 3 mois qui, compte tenu de cette pathologie chronique, peut paraître un délai bien court. L'article ne s'accompagne d'aucune référence bibliographique (une exception dans ce bulletin) et on ne sait où est détaillée l'étude. Mais le plus surréaliste apparaît dans les 2 lignes qui suivent ce rapport : *« L'Académie, saisie dans sa séance du mardi 5 février 2013, a adopté le texte de ce rapport par 67 voix pour, 8 voix contre et 11 abstentions »* !

Le thermalisme est une activité économique de premier plan. Les questions relatives à la prise en charge des cures thermales par l'Assurance maladie sont, dans ce contexte, éminemment politiques. Mais alors que l'item *« Prescription d'une cure thermale »* a été retiré du nouveau programme des Épreuves classantes nationales (pour devenir un simple objectif d'un item au contenu plus large), est-ce vraiment la mission de l'Académie de continuer à cautionner de tels rapports ? •

[1]. Boulangé M, Queneau P (au nom de la Commission XII [thermalisme et eaux minérales]. Rapport concernant la demande de la station thermale d'Aix-les-Bains aux fins d'obtenir l'orientation thérapeutique thermale « phlébologie ». Bull Acad Natle Méd 2013;197:469-72 (séance du 5 février 2013) [parution 2e trimestre 2014].

TOUS DROITS RESERVES - LA REVUE DU PRATICIEN